



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 26 février 2009

La présidente, Mme Christine Girod-Baumgartner, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Roger Demont, huissier suppléant et les employés communaux pour la préparation de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 Conseillers et Conseillères. Il y a 8 excusés (Mme Molleyres Anne-Marie et MM. Baumgartner Stéphane, Bovon Jean-Michel, de Hadeln Moritz, Lieber Arthur, Mendes Boavista Victor, Molfinqueo Victor, Tiya Yvan), deux absents (Mme Thévenaz Marika et M. Gander Christian).

La présidente s'assure que chaque conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire. La présidente invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Modification au point 3 de l'ordre du jour: il y aura deux assermentations au lieu d'une.

Le bureau du Conseil a reçu quatre postulats et deux interpellations.

Postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce à Gland». La présidente lui demande s'il désire développer son postulat séance tenante. M. Ph. Martinet répond par la négative. La présidente précise que ce postulat sera joint au procès-verbal. Postulat déposé par

M. Philippe Martinet «Priant la Municipalité de réorienter ses priorités d'amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte». La présidente lui demande s'il désire développer son postulat séance tenante. M. Ph. Martinet répond par l'affirmative, au nom du GdG. Postulat de Mme Arlette Roy «Pour une étude sur le logement pour seniors». La

présidente lui demande si elle désire développer son postulat séance tenante. Mme Roy répond par l'affirmative. Interpellation de Mme Waltraud Casson «Pour un déblaiement efficace des routes en cas de fortes chutes de neige». Cette interpellation est soutenue par cinq membres.

Postulat de M. Jean-Marc Jaquier «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif». La présidente lui demande s'il désire développer son postulat séance tenante. M. Jaquier répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Christopher Hill «Au sujet de la crise et de ses impacts». Cette interpellation est soutenue par cinq membres.

Les postulats et interpellations seront ajoutés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 11 décembre 2008.
3. Assermentation de 2 conseillers.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. Préavis municipal N° 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi.

### **Première lecture**

7. Préavis municipal N° 58 relatif à la modification du plan d'extension partiel Villa-Prangins - La Crique.
8. Préavis municipal N° 59 relatif à l'achat de compteurs d'eau «nouvelle génération» avec mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs.

### **Réponses interpellations**

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Vallat demandant l'état d'abaissement d'une situation sur le dossier «Cité de l'énergie»
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Philippe Haussauer sur la «Sécurité Vy-Creuse/Ch. du Lavasson»

### **Divers**

11. Nomination d'un membre à la Commission de gestion
  12. Postulat de M. Ph. Martinet «Réorientation des priorités de la Municipalité pour l'amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte».
  13. Postulat de Mme Roy «Pour une étude sur le logement pour seniors».
  14. Interpellation de Mme Casson «Pour un déblaiement efficace des routes en cas de fortes chutes de neige».
  15. Postulat de M. Jaquier «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif».
  16. Interpellation de M. Hill «Au sujet de la crise et de ses impacts».
  17. Divers + Propositions individuelles.
- L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 décembre 2008.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 11 décembre 2008.*

## **3. Assermentation de 2 conseillers**

- Le 4 janvier, la présidente recevait un courrier de M. Andrew Imhoff annonçant sa démission du Conseil communal, lecture en faite.
- Le 19 février, la présidente recevait un courrier de M. Philippe Niederhaueser annonçant sa démission du Conseil communal pour ce même 19 février, lecture en est faite.
- M. Jaquier au nom du Parti radical présente M. Loris Sutter pour remplacer M. Niederhaueser. M. Sutter a 33 ans, célibataire et sans enfant. Il est chef de rayon dans un commerce de détail et habite à Gland depuis 2005. Venant de Morges, il a rejoint le groupe radical, il était candidat sur la liste lors des dernières élections. Ses loisirs sont les sports, le ski et la nature.
- Mme Petraglio au nom du parti socialiste présente Mme Nadin Barakat pour remplacer M. A. Imhoff.

Mme Barakat est née en 1981 à Alep en Syrie. Arrivée en Suisse en 1990, elle y a suivi toute sa scolarité ainsi que l'école professionnelle de médiaticienne. Elle habite Gland depuis 2000. Mme Barakat a représenté plusieurs compagnies suisses de l'import-export au Moyen-Orient et a été responsable consulaire auprès de la Mission permanente du Qatar. Actuellement, elle est collaboratrice à l'Organisation Internationale de la Protection civile et vice-présidente d'une organisation caritative, Life Makers, engagée dans le dialogue pour la coexistence entre différentes civilisations et les préoccupations rencontrées par la jeunesse.

Après ces présentations, la présidente invite Mme Barakat et M. Sutter à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

La présidente les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

***Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 65.***

#### **4. Communications du bureau**

- Le 17 décembre, la présidente a représenté le Conseil communal lors de la remise du prix culturel du Conseil régional à Grand Champ; ce prix a été attribué à une jeune personnalité de Nyon, M. Paul Quadri.
- Le dimanche 11 janvier, notre huissier Pierre Brugger a été victime d'un infarctus. Il a dû subir une petite intervention et il se repose actuellement à la clinique de La Lignière. Nous formons nos vœux les meilleurs pour un prompt et total rétablissement.
- Le 22 janvier a eu lieu une séance avec les présidents de groupe. Cette réunion a notamment porté sur des points d'organisation des séances de Conseil communal et des commissions, d'application du règlement et de la communication. Ces discussions ont été rapportées et reprises par le bureau qui va y travailler avec la Municipalité; elles ont permis aux présidents de groupe de se concerter sur différents aspects de la vie politique de Gland. Action concrète pour ce soir, rectification de la mise en place des tables.
- Le 24 janvier, votre présidente a été invitée au traditionnel rapport du SDIS. L'occasion pour le commandant de faire le bilan après une année de collaboration avec les communes de Vich, Coinsins et Begnins.
- Le 28 janvier a eu lieu au Refuge de Gland, dans une ambiance très chaleureuse, la réunion des anciens présidents et présidentes du Conseil communal autour d'une fondue offerte par la Municipalité et préparée par M. Challande.
- Le 8 février, le Bureau a organisé le dépouillement des scrutins cantonaux et fédéraux.

Les résultats de Gland sont les suivants:

##### **Votations cantonales:**

Objet 1: Modification de la loi sur les impôts communaux (LCom): participation: 42,28%.  
Accepté par 1871 oui contre 815 non.

Objet 2: Modification de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI): participation: 50,57%.  
Accepté par 2133 oui, contre 699 non.

##### **Votation fédérale:**

Libre circulation des personnes Suisse-UE: reconduction de l'accord et extension à la Bulgarie et à la Roumanie: participation: 51,91%. Acceptée par 2072 oui contre 879 non.

Que les secrétaires, l'huissier suppléant, les membres du bureau et du bureau élargi, ainsi que les scrutateurs qui ont fonctionné au dépouillement ce jour -là en soient remerciés.

- Le 17 février, reçu, comme vous tous, une invitation pour une information sur le travail du collectif de soutien et de défense des sans-papiers de la Côte pour le 5 mars prochain. La présidente ne pourra assister à cette réunion et s'en excuse.

- Le 18 février, reçu un courrier de M. André Würgler, dont lecture est faite:

*M. Würgler a été interpellé par un article paru le 11 février dans le journal «La Côte» concernant la route collectrice ouest pour laquelle la Confédération ne versera pas un centime. M. Cretegy se dit prêt à entendre les gens mais refuse la cogestion. Le 9 novembre 2008, M. Würgler avait demandé à la Municipalité la possibilité pour les opposants et usagers de la gare de Gland de participer aux discussions en cours, de manière consultative. Le 19 décembre 2008, la réponse de la Municipalité était sans appel: refus. Cette manière de faire ne peut qu'amener des oppositions lorsque les projets sont présentés, longues procédures et perte de temps en sont le résultat. A Nyon, Morges la participation est encouragée. A Gland, c'est le contraire. La Municipalité devrait encourager la participation des citoyens plutôt que de se contenter de techniciens et spécialistes fort capables mais trop souvent éloignés des réalités quotidiennes locales. Par ce message, M. Würgler souhaite amener nos Autorités à revoir leur position et à plus impliquer, de manière consultative, ceux qui sont concernés par des projets d'envergure de notre Commune.*

- Le 21 février, le Bureau a appris le décès de M. Corbaz, papa de Mme Gilberte Corbaz. Un courrier a été adressé à Mme Corbaz. La présidente, en son nom et au nom du Conseil, réitère, ce soir, nos sincères condoléances.
- Le 22 février, reçu un courrier de M. Paul Blanchet annonçant sa démission du Conseil communal pour fin février, lecture en est faite.
- Le 23 février, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 2 avril.

Le taux de rotation dans notre Conseil communal devient important. Depuis le début de son mandat, la présidente a assermenté six Conseillers communaux, ce qui représente 8 % de notre effectif. Elle lance un appel aux présidents de groupe et à l'ensemble du Conseil communal pour que tout soit mis en œuvre pour intégrer, coacher et soutenir les nouveaux arrivés. Il est important de transmettre les modes de faire, les habitudes et donner toutes les informations nécessaires, afin que chacun trouve sa place au sein de notre Conseil. Merci de faire le nécessaire.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegy**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Réseau d'accueil des Toblerones:** à ce jour, 13 communes le constituent. Marchissy le rejoindra dès le deuxième Conseil. Longirod suivra mais doit encore obtenir l'aval de son législatif. Le Conseil intercommunal, où siègeront les six membres désignés par le Conseil communal du 11 décembre, sera installé par le Préfet le 12 mars à Gland. Prochaines séances après celle du 12 mars, les 2 et 22 avril.

- **Personnel communal:**

Aucun mouvement en janvier et février.

Recrutements en cours: secrétaire à 50 % pour les Services bâtiment et urbanisme et infrastructure et environnement, début prévu au 1<sup>er</sup> juin 2009; employé à la Voirie, un candidat a été retenu et devrait commencer rapidement; aide-comptable à 100 %, les auditions vont commencer; employé d'administration aux affaires scolaires, parascolaires et jeunesse, deuxième mise au concours; assistant en information documentaire à 50 %, mise en postulation ce jour dans «La Côte».

- **Journée municipale «au vert»:** a eu lieu le 9 février. La Municipalité a discuté de son organisation et des préoccupations qui sont les siennes. Trois points importants sont ressortis de cette journée:

- Présentation du bilan à mi-parcours du programme de législature, au personnel communal, le 23 mars à 20h au Conseil communal, à la presse, le 24 mars à 20h à la population. La Municipalité souhaite poursuivre l'information à la population, sont prévues des actions

d'information et d'échanges pour l'aménagement du quartier de la Gare et le développement du secteur 1C. Concernant ce dernier, tous les partenaires, soit les entreprises, les propriétaires et les représentants des habitants sont entendus dans le cadre de l'étude AF -AT.

- Vision de Gland à 10 ou 15 ans, comment dynamiser la ville, lui donner une véritable identité urbaine. Une étude sera réalisée.
- La Municipalité souhaite présenter à la population un projet de piscine, en complément à l'offre sportive et de loisirs actuelle.

• **Plate-forme Canton/Communes, projet de convention sur la réforme policière:**

la réforme proposée institue d'une part, des compétences accrues aux polices municipales capables d'assurer un service 24h/24 et 365 jours/an, en particulier au niveau judiciaire; d'autre part, la gendarmerie assurera des prestations «socles» pour l'ensemble du Canton. Les communes qui le souhaitent pourront lui confier, à travers un contrat de prestation, leur sécurité. L'ensemble des polices seront placées sous commandement cantonal. Le financement de l'opération est assuré par une bascule de deux points d'impôts du taux fiscal cantonal aux taux communaux. Le supplément de recettes communales permettra de payer les prestations «socles» de sa propre police ou celles facturées par la gendarmerie. La Municipalité a répondu négativement à la consultation de l'UVC concernant cet objet en retenant les points négatifs suivants:

- Opacité du système de financement. Si sur les 55 millions que semble coûter l'opération, 25 concernent la bascule du point d'impôts, il reste 30 millions qui seront vraisemblablement inclus dans le système péréquatif. Ce financement -là n'a fait l'objet d'aucune présentation.
- Aucune définition claire du socle de base des prestations de la gendarmerie.
- L'harmonisation des statuts du personnel fait figure de vœu pieu. S'il paraît si important d'harmoniser ces statuts, pourquoi ne pas le faire jusqu'au bout et unifier la police?
- Aucune réelle vision à terme du système sécuritaire vaudois, sinon la volonté de répondre à l'initiative d'Artagnan pour la police unique.

• **Les commissions du Conseil ou de la Municipalité:** suite à différents échanges entre les présidents de groupe et la commission culturelle, il ressort qu'une certaine confusion règne concernant la définition d'une commission. Il existe deux types de commissions. Les commissions du Conseil communal qui répondent au règlement du dit Conseil, elles sont désignées par celui-ci et dépendent uniquement de lui. Leurs compétences sont définies par la loi. On trouve d'une part les commissions fixes, par exemple: Finances, gestion, plan de zones, recours en matière d'impôt, d'autre part les commissions ad hoc: techniques pour les préavis. Les commissions municipales dépendent uniquement de la Municipalité. Leur mission est de préavisier des objets à l'attention de l'exécutif, elles possèdent des compétences propositionnelles et n'ont aucun pouvoir décisionnel comme les commissions de naturalisation, de salubrité, culturelle, d'intégration.

Dans le cas de la commission culturelle, la Municipalité fait appel aux partis politiques pour lui proposer des candidats, in fine, c'est la Municipalité qui les désigne.

Des représentants du Conseil communal peuvent représenter la Commune dans le cadre d'association de communes, par exemple: l'APEC, le Réseau des Toblerones, le Conseil régional. Là, il ne s'agit pas de commissions et le rôle des conseillers est clairement défini par les statuts de ces associations.

• **Agglomération franco-valdo-genevoise (FVG):** à fin 2008, la presse a parlé des résultats du rapport d'examen et l'a jugé très négativement pour la région. Petit rappel: 2007, dépôt de la Charte auprès de la Confédération; 2008, rapport d'évaluation de la Confédération, actuellement discuté; 2009, verra les décisions du Conseil fédéral; 2010, verra les décisions du Parlement. Trois tranches quadriennales (A, B, C) doivent libérer les fonds en 2011, 2015 et 2019. Exemple d'examen de décembre 2008: vérifier si les exigences de base ont été remplies; évaluer l'impact du projet d'agglomération, élément déterminant pour fixer le montant de la contribution fédérale; examiner la priorité des mesures en comparaison avec les autres projets d'agglomération. A relever que la masse des projets qui ont été présentés en Suisse est largement supérieure aux possibilités du fonds d'agglomération aussi, un tri doit se faire et ces projets vont devoir être financés également par les partenaires que sont Cantons et communes. Pour le district de Nyon,

projets retenus, tranche A: Nyon-Saint-Cergue-Morez, coût estimé à 13 millions dont 6,5 millions sont en principe pris en charge par la Confédération, le financement ne se fera pas par les fonds d'agglomération mais par l'Office fédéral des Transports et le RER Genève -Coppet, coût 69,4 millions dont 27,8 millions par la Confédération. Bus Gex -Coppet afin de permettre aux Français de prendre le train à Coppet et ne pas engorger toutes les routes de Terre -Sainte pour rejoindre l'autoroute, coût 3 millions, réalisation sans financement de la Confédération puisque programmé pour 2011. Tranche B: rabattement des bus sur les gares, coût 12,2 millions dont 4,2 millions par la Confédération. Tranche C: jonction A1 et l'ensemble des études concernant les jonctions d'autoroutes, le financement se fera en partie par les fonds des routes nationales. Pour la région, l'urgence est là et il va falloir tenter de remettre ce projet en B. Toujours en C, la RC1 a déjà été planifiée dans la région Terre-Sainte et qui devra l'être sur toute sa longueur dans le district; la route de distribution urbaine (RDU) Grande Ceinture Nyon, la collectrice ouest Gland et l'accès gare de Coppet sont prévus en fonds d'agglomération ce qui signifie que ce n'est plus la Confédération qui finance mais qu'il faut trouver les financements dans le cadre de l'agglomération FVG et c'est là que commencent les discussions avec le Canton et l'agglomération. Concernant les P+R Gland, Coppet, Rolle et Nyon -Saint-Cergue, ils sont aussi du ressort de l'agglomération. Les mesures de mobilité douce concernant les gares, exemple à Gland, le passage sous-voies estimé à 5,2 millions dont 2,1 millions par la Confédération, ont pu rester en B.

Il faut savoir que si certains projets sont maintenus en B, cela est dû uniquement à la maturité des projets et à leurs financements; par exemple, un projet financé dans la tranche 2011 -2015 doit, pour la fin de l'année 2009, voir l'ensemble de ses études fait pour leur réalisation et dire de quelle manière il sera financé.

Le projet de l'AGLO n'a pas été mal noté, son financement est à hauteur de 40 %. Concernant la mobilité douce, en terme de rentabilité, rapport «qualité/prix», l'on peut relever une disproportion entre Genève, cœur de l'agglomération, et notre région au niveau de la réalisation des projets. Cela s'explique d'un côté par un habitat éclaté et de l'autre par une ville, il est difficile d'arriver à assurer la même rentabilité que les transports genevois. Si le SEVA est créé à Genève, il transportera nettement plus de voyageurs que le Nyon -Saint-Cergue. Quant aux lignes de bus, on se retrouve avec le même problème de concurrence par rapport à la rentabilité et ce n'est pas simple.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

• **Conseil d'Etablissement:** le 5 février, les différentes commissions d'étude, outre le groupe de travail concernant les transports scolaires déjà désigné, ont été nommées.

Les sujets retenus sont: a) infrastructures extérieures et sécurité aux abords des bâtiments scolaires; b) journée de l'écolier, horaires scolaires et développement du parascolaire. Plusieurs groupes de travail ayant déjà travaillé de 2005 à 2007 sur ce sujet, la nouvelle commission devra en tenir compte à la lumière de nouveaux éléments comme la ratification par le Canton de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), la mise en œuvre de la LAJE et la création du Réseau des Toblerones.

Mme Favario Solari, conseillère école-famille, a donné sa démission pour le 31 mars 2009. La Commune souhaite repourvoir ce poste et est en attente de la détermination de ses partenaires. Le financement se fait à hauteur de 60 % par Gland et de deux fois 20 % par les Autorités scolaires des Etablissements de Genolier et de Begnins.

La recherche d'une personne pour le nouveau poste d'employé-e aux affaires scolaires et parascolaires n'ayant pas abouti, une nouvelle annonce a été publiée et l'analyse des dossiers a débuté.

• **Jeunesse:** un poste à 80% de travailleur social de proximité est mis au concours par Espace prévention La Côte. Cette personne aura pour mission de développer des actions de prévention et assurer une présence régulière sur le terrain. Les communes du district y contribuent à hauteur de 45%, pour la ville de Gland 20% et pour Espace prévention 15%.

La première rencontre du réseau interdisciplinaire «jeunesse» a eu lieu en janvier. Elle a réuni un éducateur du CRL et un membre du comité, le médiateur de l'Etablissement secondaire, la conseillère école-famille, la responsable de l'OPTI et un représentant de la gendarmerie. Pour rappel, ce réseau a pour objectifs de dégager des visions communes et coordonner les actions, notamment en termes de prévention.

Vu le succès de la structure d'accueil à midi en milieu scolaire «pause déj», la possibilité de créer 36 à 48 places supplémentaires pour la rentrée est étudiée.

- **Culture:** M. Jean-Marc Grob, directeur du Sinfonietta de Lausanne a offert ses services pour donner une suite à la programmation de l'Agam. Il est encore à la recherche de personnes intéressées à s'investir dans l'organisation (affiches, billetterie, accueil, bar, etc.). Un premier contact aura lieu le jeudi 5 mars à 18h30 au Buffet de la Gare. Parlez-en autour de vous.

Sur proposition de la Commission culturelle, une œuvre du sculpteur Marc Müller a été acquise par la Commune, elle est exposée dans le Foyer du théâtre.

La prochaine exposition en la salle des Pas perdus débutera le 6 mars, lors du spectacle de Michel Leeb. Les 14 et 22 mars de 14h à 17h, il sera possible au public d'admirer les tableaux de Mme Catherine Etter.

- **Intégration:** la Commission intégration invite à participer à un concours et à une exposition de photos intitulée «Gland, une fenêtre ouverte sur le monde» qui aura lieu à la salle des Colonnes du 15 au 17 mai. L'objectif de cette exposition est de réaliser un tour du monde, à travers des paysages, des coutumes ou des traditions que les habitants de Gland auraient immortalisés. Toutes les informations se trouvent dans le flyer déposé sur les tables.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** suite à diverses entrées, l'emprunt de 2 millions, contracté auprès de la SEIC, a été remboursé le 20 février.

- **Social:** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il n'y a plus qu'une seule exploitation concernant les trois EMS «Bellevue», «Clé des Champs» et «4 Saisons» sous la nouvelle dénomination de «Belle Saison». Un EMPD est en cours et devrait passer en mars au Grand Conseil, environ 15 millions, concernant l'extension du bâtiment à Mont-sur-Rolle. Aucune réponse reçue encore de la part du Canton suite aux propositions faites concernant les nouvelles constructions à Mont-sur-Rolle et Gland, la nouvelle affectation pour les «4 Saisons», la rénovation de Begnins.

- **Sport:** patinoire de Saint-Cergue, résultat, au 17 février, du sondage auprès de 47 Municipalités. Sur 40 réponses: 7 ont répondu par la négative, 8 ont un avis positif mais avec des remarques et autres demandes de précisions, 25 ont répondu positivement. En février, la présentation du projet à la population de Saint-Cergue a été positive. La prochaine étape verra une commission travailler sur la suite du projet (déroulement, organisation, concours).

- **Etude hôtelière:** dans le cadre du postulat de M. Haussauer, la Municipalité s'est attribuée les services de l'Ecole hôtelière de Lausanne. Un groupe de cinq élèves en dernière année de bachelor devra faire une étude complète concernant la ville de Gland. Le 27 février, le projet leur sera présenté par MM. Genoud et Collaud.

- **Litige des Tuillières:** un accord a été trouvé avec les entreprises AIC et Induni. Une convention a été signée sans reconnaissance de responsabilité, par gain de paix, avec une clause de confidentialité que la Municipalité entend respecter. Les Commissions des Finances et de gestion pourront obtenir le détail de cet accord, elles devront respecter le secret de fonction. L'accord porte sur un montant global de Fr. 1'800'000,-- en cash et un abandon de Fr. 662'613,35 représentant les factures d'hydro-démolition et reconstruction plus un complément d'installation de chantier. L'ensemble des conventions a été signé par les parties et les montants ont déjà été versés. Les négociations continuent avec les architectes.

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

- **Plage:** un mandat a été confié à l'entreprise Techdata pour un montant de Fr. 26'147, -- afin

d' établir un cahier des charges en vue d'une enquête publique de cet aménagement lacustre, suivi de la mise au concours pour la réalisation.

- **Place de la Gare:** 2 séances ont déjà eu lieu avec les CFF. La planification d'intervention est bien avancée et il a été possible de se mettre d'accord avec les CFF sur le court, moyen et long terme. Il reste encore un peu de travail avant de présenter les avant projets conclu avec les CFF. La Municipalité va aller au-devant la population pour entendre les volontés de chacun. Un groupe composé de représentants d'associations régionales s'est constitué, sur l'initiative de M. Ribeiro, et la première séance se tiendra le 10 mars, M. Genoud y participera.

- **Plan partiel d'affectation Communet-Borgeaud:** en retour, des différents services de l'Etat, de l'examen préalable. Les remarques de l'Etat ont été communiquées aux intervenants. Une réunion aura lieu avec les architectes mandatés par les constructeurs pour remettre à niveau le règlement de ce PPA. Une fois le projet fini, il fera l'objet d'une communication au Conseil communal et à la population.

Une réunion a eu lieu avec MM. Genoud et Fargeon, ce dernier reprenant le Service des infrastructures, et les entreprises Losinger et Baufinag pour discuter des infrastructures liées à l'accès au chantier avant et pendant la construction des bâtiments.

- **Plan partiel d'affectation «Falaise II»:** est mis à l'enquête du 27 février au 30 mars 2009. Il permettra ainsi d'avoir un niveau de procédure identique sur tout le secteur.

- **Géothermie profonde:** MM. Collaud et Christen représenteront la Municipalité le 4 mars à Lausanne pour le rendu de l'étape A. La Municipalité est partie prenante pour l'étape B en plus de la SEIC; d'autres partenaires ont été trouvés par la Fondation WIFI. La SEIC a pris une part de 15% dans l'étude du parc éolien de Sonnailey sur la commune de La Rippe.

- **Cabane dans les arbres:** en attente de l'autorisation du permis de construire, le Service du développement territorial hors zone à bâtir ayant demandé le dossier puisque cette cabane se trouve en zone intermédiaire, donc non constructible.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Cheminements piétonniers:** le dossier d'enquête préalable concernant le cheminement des rives du lac sera déposé dans quelques jours. Cette démarche obligatoire d'une durée de trois mois permettra aux Services de l'Etat de prendre acte du projet, d'y apporter des remarques, des considérations techniques et/ou environnementales éventuelles. Ensuite le projet sera déposé pour enquête publique. Quant au cheminement Gland-Prangins, la Municipalité de Prangins a obtenu l'accord des CFF et de l'inspecteur forestier. Les négociations entre la Municipalité de Prangins et les propriétaires sont en cours.

- **Routes:** certains tronçons se sont fortement dégradés suite aux conditions météorologiques du début d'année. La réfection n'interviendra que lorsque des conditions plus clémentes le permettront.

- **Déchets:** le taux de recyclage en 2008 a augmenté de 2,5% par rapport à 2007. Gland avec 45% se situe au-dessus de la moyenne cantonale qui est de 42%. Les ordures ménagères récoltées par habitant est de 229,5 kg. Ce résultat n'a jamais été aussi bas et est source de satisfaction.

- **Sentier des Toblerones:** nettoyage dès 10h00 le samedi 28 mars, comme les deux années précédentes, à l'initiative de Mme Divorne. Toutes personnes sont les bienvenues. Dès 12h00, rafraîchissements et soupe seront offerts par la Commune aux participants et afin d'organiser l'intendance, il est souhaité de s'inscrire auprès du Service Infrastructure et Environnement.

- **Service du feu:** la ville de Gland a soumis à l'assemblée des syndics du district la proposition suivante concernant la procédure de consultation sur l'avant projet de la loi fédérale intitulé «l'exonération fiscale de la solde allouée pour le Service du feu»: *« La Municipalité de Gland n'est pas favorable à une fiscalité des soldes et indemnités liées . L'existence des Services communaux du feu repose sur le principe de l'engagement volontaire. Or, nous devons nous rendre à l'évidence que ce problème de fiscalité est largement discuté au sein de notre Service du feu ou aux exercices et aux interventions du Service du feu où de nombreux membres s'interrogent sur la nécessité de*



*poursuivre leur mission. En sus, il convient de rappeler que les activités de ce Service sont exigeantes et qu'elles requièrent une entière disponibilité, prestations qui ne sont pas nécessairement compensées*». Cette proposition a été retenue par l'assemblée et a été transmise à l'UVC et au Conseil d'Etat.

Après consultation et approbation du règlement et de la convention intercommunale par les juristes de l'Etat, le préavis relatif à l'approbation de la fusion des Services de défense incendie et de secours des communes de Begnins, Coinsins, Gland et Vich sera présenté au prochain Conseil.

## PREAVIS AVEC DECISION

### **6. Préavis municipal N° 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi.**

- Pour ce préavis, il y a deux rapports. La présidente passe la parole à Mme Külling, rapporteur de la Commission technique de majorité puis à M. Favez, rapporteur de la Commission technique de minorité.
- Après lecture des rapports, la présidente constate que le rapport de majorité va dans le même sens que les conclusions municipales alors que le rapport de minorité recommande le rejet du préavis.
- La discussion est ouverte.
- M. Barioni: s'oppose vivement aux conclusions du rapport de majorité et ce, pour les raisons suivantes: a) la Municipalité décide de se la jouer «en solo» alors qu'un groupe de travail a été mis en place pour traiter de l'harmonisation des heures d'ouverture des commerces dans la région. Toute décision solitaire dans ce domaine ne peut qu'aboutir à une surenchère sauvage et des excès qui ensuite sont très difficiles à corriger; b) la Municipalité agit en urgence et la précipitation en cédant à la pression d'une entreprise locale et dont le nombre de collaborateurs ne représente pas, à lui seul, la majorité des employés de la branche dans la commune; la Municipalité ne prend en compte que l'avis des responsables des principaux employeurs locaux et oublie un peu vite qu'il y a des personnes qui travaillent et de rappeler que les collaborateurs sont plus nombreux que les responsables, ils méritent qu'on les reconnaisse, qu'on les respecte et surtout qu'on les consulte; c) la Municipalité fait preuve de mépris vis-à-vis d'une précédente décision du Conseil communal et comme ce n'est pas la première fois que cela arrive dans cette législature, M. Barioni exprime son inquiétude quant au climat de confiance qui ne manque pas d'être ébranlé. Il demande de soutenir le rapport de minorité et de refuser ce préavis.
- M. Haussauer: encourage à soutenir le rapport de majorité. La demande concerne seulement le déplacement d'une heure du vendredi au samedi, l'heure du samedi est donc compensée par celle du vendredi. Le rapport de minorité cherche à entraîner vers d'autres sujets qui devraient faire l'objet d'un débat séparé et qui n'ont rien à voir avec ce déplacement d'une heure. Si l'on ne donne pas cette souplesse aux entreprises de Gland pour améliorer leur compétitivité, ce sera leur rendement qui en souffrira et les premiers pénalisés seront les employés.
- M. Cretegnny: précise qu'il s'agissait à l'époque des discussions d'une Société lausannoise ayant beaucoup d'exceptions. Les magasins de fleurs font aussi parties des exceptions. Il est vrai qu'une réunion avait eu lieu entre les syndicats de Nyon, Morges et Rolle et que des contacts informels ont été maintenus, mais la problématique des commerces et de la réglementation des heures, au niveau régional, est à traiter non pas dans les villes mais dans l'autre sens. Les grandes surfaces ne sont plus dans les villes, elles sont à l'extérieur, dans des communes qui n'ont, à ce jour, aucune réglementation. A ce propos, aura lieu le 27 mars, une réunion afin de tenter de trouver des solutions, le chemin sera long. La protection des travailleurs est importante, mais il est tout aussi important de revitaliser les commerces en créant des places de travail sans augmenter le temps d'ouverture des commerces en déplaçant une heure, c'est une chose qu'il faut faire, il est toujours possible de revenir en arrière. En 1989, les grands commerces sont arrivés et ont permis d'avoir un équipement correct, actuellement cet équipement s'est érodé et si l'on fait un rapport entre les surfaces commerciales, la variété des commerces et la population l'on s'aperçoit que la qualité était meilleure en 1989 qu'elle n'est aujourd'hui et si l'on devait

entreprendre un bras de fer, ce serait une mauvaise carte de visite pour Gland. Il n'y a pas de mépris envers les décisions du Conseil. La Municipalité a demandé aux autres commerces et à l'Association commerciale si ses partenaires étaient intéressés à ce déplacement, ils l'ont été, voilà pourquoi la Municipalité pose la question au Conseil communal et souhaite qu'une décision soit prise.

- Mme Petraglio: demande d'appuyer le rapport de minorité car le déplacement de l'heure du vendredi au samedi va pénaliser la vie professionnelle de certains employés devant ainsi prolonger d'une heure leur semaine avant de commencer le week-end.
- M. Favez: d'un côté, l'on parle de création de places de travail induites par ce préavis et de l'autre, l'on présente un basculement d'une heure du vendredi au samedi. Si l'on fait basculer cette heure, comment peut-on créer des places supplémentaires? M. Favez ne comprend pas et revient sur l'argument de la balance qui pourrait être recevable dans un autre contexte. Actuellement, un groupe de travail se met enfin à l'œuvre pour empoigner ce sujet au niveau régional et, pour lui, la Municipalité sabote complètement ce groupe de travail en imposant une vue unilatérale. Que va-t-il se passer avec cette compensation du vendredi au samedi? En regardant le tableau des heures d'ouverture des autres commerces de la région, le vendredi, les autres communes ont quasiment toutes des autorisations d'ouverture jusqu'à 20h00 ou 21h00 Chavannes-de-Bogis, Aubonne, Signy, Vich, peut-on sérieusement croire que les commerces de la région fermeront le vendredi à 19h00 lorsque le groupe régional aura rendu son rapport? Il ne faut pas rêver, tous les commerces ouvriront le vendredi jusqu'à 20h00, cette compensation est un leurre et il invite les Conseillers à ne pas tomber dans ce piège.
- Mme Monnard: soutient le rapport de majorité. En s'imaginant être vendeuse, elle préférerait travailler jusqu'à 18h00 le samedi, les journées jusqu'à 20h00 sont trop pénibles.
- M. Grandjean: pensait que l'heure du samedi poserait problème, en réalité la proposition de la Municipalité s'aligne sur les autres communes, excepté Nyon qui ferme à 17h00. En fermant plus tôt le vendredi soir, les employés sont favorisés, voilà pourquoi il soutient le rapport de majorité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 37 oui, 21 non et 4 abstentions, le Conseil communal accepte le préavis N° 51, soit:*

*I. d'approuver la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi comme suit:*

- le vendredi à 19h00 en lieu et place de 20h00;
- le samedi à 18h00 en lieu et place de 17h00;

*II. de transmettre la modification de l'annexe du règlement sur les jours et les heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 3 novembre 2004 pour approbation par le Département de l'Intérieur;*

*III. de fixer l'entrée en vigueur de cette modification dès sa ratification par le Département de l'Intérieur.*

- M. Favez: demande la contre épreuve par l'appel nominal concernant cette décision lourde de sens et grave.

Cette demande n'étant appuyée que par 9 personnes, elle est rejetée. La présidente informe qu'il aurait fallu pour cela 13 personnes, soit 1/5 des membres présents, puisque 65 Conseillers sont présents.

- M. Favez: insiste pour recompter le nombre de mains levées pour l'appel nominal.

La présidente précise qu'elle a compté le nombre de personnes ayant levé la main et il n'y avait pas 13 personnes pour appuyer cette demande.

## **PREMIERE LECTURE**

### **7. Préavis municipal N° 58 relatif à la modification du plan d'extension partiel Villa-Prangins - La Crique.**

- Pour ce préavis en première lecture, c'est la Commission du plan de zones qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- Mme Petraglio: serait-il possible de connaître la surface de l'extension? Le parcours dessiné en page 4 n'a-t-il pas déjà été réalisé?

• M. Favez: ce préavis soulève de nombreuses questions et, surtout, un problème qui paraît assez fondamental: celui de la réelle plus-value pour la population glandoise de ce projet. La commission du plan de zones devra sérieusement examiner cette approche. Le souhait de nombreux citoyens est de voir un jour se réaliser au bord du lac un cheminement piétonnier le plus important possible. Les Autorités communales se doivent, parce que c'est inscrit dans le plan directeur des rives du lac, de saisir toutes les occasions pour obtenir des tronçons de ces cheminements et cette demande de la Société du golf doit être examinée avec un objectif d'une plus-value substantielle pour la population. L'extension du Sentier des Toblerones ne paraît pas suffisante pour remplir cet objectif. La compensation écologique prévue sur une des parcelles est une bénédiction pour son propriétaire parce qu'une fois la parcelle protégée, il pourra s'opposer à tous passages et cheminements publics le long du lac à cet endroit. Avec l'acceptation de ce préavis, c'est un bel autogoal que nous allons nous marquer.

M. Favez demande donc à la Commission d'étudier l'extension du chemin piétonnier le long de la parcelle 324, selon le plan projeté sur écran, et qui permettrait une boucle jusqu'au refuge communal. Hormis cette proposition majeure, le préavis suscite un certain nombre de questions: a) quelle est l'aire d'extension de la zone? Elle ne figure nulle part dans le préavis; b) le déplacement du cheminement piétonnier semble être déjà réalisé, pourquoi parle-t-on d'un futur déplacement du chemin?; c) au moment où toutes les autorisations et demandes ont été données à la Société du Golf pour construire ses installations, n'y avait-il pas des limitations claires et précises en raison de la situation de cette zone?; d) il est regrettable que le préavis ne donne pas une vue d'ensemble plus large du cheminement piétonnier dans le concept global des balades dans cette région.

M. Favez en vient aux oppositions et de la manière dont elles sont traitées. Concernant celle de Pro Natura, il ne comprend pas la signification de la deuxième phrase du premier paragraphe et demande des éclaircissements à la Commission. Pour la deuxième opposition, comme pour l'opposition 3, trois mises à l'enquête sont évoquées. Il n'y a malheureusement pas d'explications dans le corps du préavis sur ces trois mises à l'enquête mais, on peut en déduire qu'au travers des traitements des oppositions 2, 3 et 4, elles sont en relation directe avec le préavis qui nous est soumis. Il faut se demander pourquoi les réponses aux autres oppositions n'ont pas été faites en même temps. Dès le moment où, dans les conclusions du préavis, le Conseil doit se prononcer sur les réponses aux oppositions, il paraît difficile de le faire si le préavis n'est pas nanti de tous les éléments qui pourraient forger son opinion.

Dans l'opposition 5, est évoquée la possibilité d'ériger une barrière ou une clôture le long du chemin en limite de propriété des opposants. Est-il réellement possible de le faire dans ces zones? Qui assumera les coûts de cette réalisation, le propriétaire qui veut se protéger, la Commune ou la Société du Golf?

- M. Ph. Martinet: souhaite qu'en regard des intérêts des promeneurs, il y ait aussi les intérêts de certains endroits qui doivent être totalement protégés. Il ne faudrait pas arriver à limiter les voitures comme c'est l'intention pour augmenter le nombre de promeneurs et qu'en terme de bilan pour la biodiversité cela soit pire. Il faut aussi évaluer quels en seraient les risques pour des espèces assez rares que ce soit au point de vue botanique ou ornithologique.
- M. Mawjee: sur la partie verte présentée, les trois quarts de la zone sont déjà piétonniers et ouverts pour la promenade publique, tout ce qui est au bord du lac est accessible, il n'y a simplement pas le passage pour le Refuge. La partie d'extension descendant depuis le chemin des Toblerones jusqu'au driving-range est ouverte au public et fait partie de la promenade autorisée. La partie de la prolongation proposée pose problème puisque l'on va à l'encontre d'un joueur de golf et l'on pourrait se retrouver face à un tir, donc danger. Le problème du danger de la promenade doit aussi être pris en considération.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **8. Préavis municipal N° 59 relatif à l'achat de compteurs d'eau «nouvelle génération» avec mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs.**

- S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Favez Muriel, soc. *Membres:*– Hill Christopher, soc. – Bender Jérôme, GdG – Schumacher Manfred, GdG – Studerus Gabriel, GdG – Jaquier Jean-Marc, rad. – Turrettini Hubert, lib.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## REPONSES INTERPELLATIONS

### **9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Vallat demandant l'établissement d'une situation sur le dossier «Cité de l'énergie»**

- La discussion est ouverte
- La présidente demande à M. Vallat si la réponse le satisfait?
- M. Vallat: est extrêmement satisfait de la réponse donnée. Si les délais paraissent longs c'est probablement dû aux prestations de ce Service qui est seul pour assumer plusieurs communes.
- Mme Gilliland: ne mesurait pas, en déposant cette motion en 2004, l'envergure et la longueur de la tâche qu'elle demandait à la Municipalité. Elle a été assez déçue du temps que cela prenait mais la réponse indique bien tout ce qu'il y a à faire. Mme Gilliland encourage la Municipalité et ses services techniques à se doter d'un délégué à l'énergie le plus vite possible.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Philippe Haussauer sur la «Sécurité Vy-Creuse/Ch. du Lavasson»**

- La discussion est ouverte
- La présidente demande à M. Haussauer si la réponse le satisfait?
- M. Haussauer: est à moitié satisfait de la réponse municipale. Deux questions étaient posées: a) qu'une étude générale de trafic soit faite sur la Vy-Creuse. La Municipalité a répondu dans ce sens puisque une étude est envisagée dans le cadre du plan de circulation du Commune, aucun délai n'est avancé, il faut espérer que cela arrivera assez rapidement devant le Conseil; b) une demande de ralentissement et de sécurisation au bas du pont de la Vy-Creuse, à la croisée du ch. du Lavasson. La Municipalité ne fait aucune proposition et c'est regrettable. Une solution intermédiaire aurait pu être trouvée avec du marquage, de la signalisation, voire une barrière au bas du pont de la Vy-Creuse pour les cyclistes. Le problème ne fait que se confirmer pour preuve, les prochains contrôles radar qui auront lieu exactement à cet endroit. M. Haussauer déplore que la sécurité ne soit pas suffisante à cette croisée et trouve regrettable qu'il n'y ait pas d'autre solution que la répression pour faire de la prévention.
- M. Ph. Martinet: le dilemme était déjà posé dans le procès-verbal du 16 décembre 2004. Doit-elle être une vraie route collectrice ou une route de desserte de quartier ? La réponse de la Municipalité à ce sujet n'était pas convaincante. Il est surpris qu'en cinq ans rien n'ait été fait sur un tronçon majeur et qu'aujourd'hui l'on parle de recommencer des études.
- M. Fargeon: répond à M. Haussauer qu'il y a volonté d'une vision globale et non pas d'une vision localisée en se demandant quels sont les moyens immédiats pour cette zone -là. Il n'est pas possible de réagir chaque fois qu'il y a un incident à un endroit; il serait impossible de répondre à toutes les demandes. A l'époque, faire un giratoire avait été envisagé, les études

faites avaient été retirées en 2004 par la Municipalité par manque d'infrastructures piétonnière et pour les 2 roues. Une réflexion sera entreprise sur des moyens plus spécifiques. Cette route pose problème, une vision globale est souhaitée depuis la route Suisse jusqu'à la route de l'Etraz. Au niveau des délais, le partenaire Losinger a la volonté d'avancer rapidement et a mandaté plusieurs bureaux pour un concours de prestations. Le but est d'avoir une étude pour la fin de cette année afin de pouvoir présenter un préavis correct sur l'ensemble de ce tronçon.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## DIVERS

### **11. Nomination d'un membre à la Commission de gestion**

Pour remplacer M. Jean-Marc Waeger, démissionnaire, le Parti socialiste présente Mme Nadin Barakat.

La présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et lorsqu'il y a un nombre de candidats égal au nombre de poste à repourvoir, la nomination peut se faire à main levée. Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire et la nomination de la candidate présentée a lieu à main levée.

#### *Décision*

*A l'unanimité, le Conseil communal décide de nommer:*

Mme Nadin Barakat en tant que membre de la Commission de gestion.

### **12. Postulat de M. Philippe Martinet «Priant la Municipalité de réorienter ses priorités d'amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte»**

La présidente donne la parole à M. Ph. Martinet qui développe son postulat, avec l'appui du groupe GdG, il sera joint au présent PV.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: lors des communications municipales, il a été fait mention d'un projet de piscine, peut-on en savoir plus?
- M. Collaud: c'est à la suite du Postulat Barioni dans lequel la Municipalité avait mentionné les étapes à faire. La Municipalité a décidé d'aller de l'avant avec l'étude pour une piscine, soit l'agrandissement de la piscine des Perrerets, soit une nouvelle piscine dans un endroit encore à définir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A la majorité, le Conseil communal décide d'accepter la prise en considération de ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

### **13. Postulat de Mme Arlette Roy «Pour une étude sur le logement pour seniors»**

La présidente donne la parole à Mme Roy qui développe son postulat, il sera joint au présent PV.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A la majorité, le Conseil communal décide d'accepter la prise en considération de ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

#### **14. Interpellation de Mme Waltaud Casson «Pour un déblaiement efficace des routes en cas de fortes chutes de neige»**

La présidente donne la parole à Mme Casson qui développe son interpellation, elle sera jointe au présent PV.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: est étonné par cette demande. A conditions exceptionnelles, difficultés exceptionnelles cette année mais, pendant deux ans, il n'y a rien eu. L'ensemble de la Voirie a commencé à déblayer le 1<sup>er</sup> janvier dès 3 heures et ce durant quatorze heures. Tout le monde a fait son possible. La difficulté résidait dans le fait qu'il gelait immédiatement après le passage de la lame. Le salage a été fait. Engager la PC? Il n'y a pas plus de matériel à disposition. Les chômeurs n'ont pas les compétences pour conduire les machines. Le 9 janvier, le Service technique a reçu plusieurs appels disant que les enfants étaient en danger aux Perreretts, surtout. Des photos ont été faites montrant que la neige avait été rassemblée au milieu et que des vaubans avaient été installés tout au tour pour empêcher les enfants d'y aller. La Direction des écoles a reconnu l'effort fourni et qu'il avait été correctement fait. Il n'est pas question d'accepter les critiques sachant tout le travail effectué.
- Mme Roy: tient à féliciter la Commune et ses employés pour le bon travail fait. En comparaison, Lausanne et Nyon était déplorable. Là où le déblaiement n'a pas été fait, c'est chez tous les privés et propriétés privées. Il est injuste d'accuser la Commune de ne pas avoir fait son travail.
- M. Dewarrat: remercie aussi pour tout le travail extraordinaire fait durant cette période.
- Mme Casson: ne voulait pas accuser la Municipalité mais proposait plutôt des aides ou améliorations. Elle considère que la Municipalité a répondu à son interpellation.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **15. Postulat de M. Jean-Marc Jaquier «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif»**

La présidente donne la parole à M. Jaquier qui développe son postulat, il sera joint au présent PV.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: ce postulat demande de résoudre un problème en demandant encore une fois des améliorations pour les voitures. Le Centre sportif est là pour faire du sport et faire en sorte que les gens se déplacent à pied et non en voiture. Il demande de refuser le postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*Par 23 oui, 21 avis contraire et 12 abstentions, le Conseil communal décide d'accepter la prise en considération de ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

#### **16. Interpellation de M. Christopher Hill «Au sujet de la crise et de ses impacts»**

La présidente donne la parole à M. Hill qui développe son interpellation, elle sera jointe au présent PV.

- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: le dossier est trop complexe pour répondre immédiatement. La Municipalité a été approchée par un étudiant de l'Université de Neuchâtel désireux, pour son travail de Master, d'étudier une commune et les investissements entrepris à long terme. La Commune a rencontré ce jeune, son offre a été acceptée et le bilan des quatre dernières années lui a été remis pour étude. Voilà déjà une piste qui donnera des indications. Chaque année, un entretien est demandé

à l'Administration cantonale des Impôts et huit questions écrites leur ont été posées: par rapport à des dossiers particuliers; possibilité de donner des éléments suite aux votations de février et quelles en sont les conséquences pour une ville comme Gland. Pour la Municipalité, il n'est pas possible de les analyser et de penser, à titre personnel, que ce n'est pas en 2009 mais plutôt en 2010-2011 que le résultat se verra. Aujourd'hui, il n'y a que 57% des déclarations qui sont terminées à fin novembre. Avec la nouvelle introduction du système informatique, il y a du retard et des problèmes. Les phases de décision et d'information sont extrêmement faibles. Il y a 12% de différence entre les taxations provisoires et définitives et l'on ne sait pas si les gens vont faire des demandes d'étalement ou pas. L'important est d'avoir régulièrement une information avec l'ACI.

- M. Ph. Martinet: l'exposé de M. Collaud invite plutôt à faire passer ce projet de postulat devant une commission de prise en considération puisqu'il n'est pas possible de savoir ce qui peut être investigué au niveau d'une commune en terme de plan de relance et de diagnostic. Il propose le passage par une commission de prise en considération.

La présidente fait remarquer à M. Martinet qu'il s'agit d'une simple interpellation et non d'un postulat.

- M. Ph. Martinet: une simple interpellation avec un sujet si vaste? Il doute que l'on soit dans ce que M. le Préfet avait présenté.

- M. Favez: comprend que ce soit une interpellation car, quand au niveau cantonal l'on dépose un postulat pour connaître les effets de la crise, il est répondu qu'il faut faire une interpellation.

- M. Vallat: trouve l'aspect sur la position anti-cyclique des projets publics intéressant et pour cela il faut soutenir l'interpellation.

La présidente demande à M. Hill s'il est satisfait des réponses déjà apportées.

- M. Hill: ne pensait pas soulever autant de débats en déposant cette interpellation et souhaite avoir davantage de réponses.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **17. Divers + Propositions individuelles.**

- M. Barbey: la Municipalité pense-t-elle mettre un réseau WiFi sur le territoire de la Commune, si oui, est-il nécessaire de faire une demande d'enquête publique?

- Mme Cl. Bovet: souhaite que la Municipalité prenne des mesures pour que les tables et chaises de cette salle communale soit réparées et renouvelées de façon à ce que les Conseillers n'aient plus à craindre de s'asseoir ou coller un ruban adhésif pour protéger les vêtements.

- M. Favez: se réjouit de l'information donnée concernant le taux de recyclage des déchets. Ce taux de recyclage de 45% dépasse le taux de recyclage du canton de Fribourg, canton soumis à une taxe au sac. La Municipalité, la région se doivent de réfléchir à la nécessité d'imposer à la population une taxe au sac alors qu'un canton voisin qui la pratique n'arrive pas à de meilleurs résultats que notre Commune.

- M. Fargeon: la Municipalité va se poser la question concernant le WiFi et des informations seront données ultérieurement. Il n'a jamais été question d'une taxe sur les déchets mais a été évoqué la possibilité de financer les déchets d'une manière ou d'une autre. Il y a des discussions au sein de la SADEC pour trouver une solution régionale à tous les problèmes de déchets si l'on veut arriver au taux de recyclage de 60% fixé par la Confédération, en 2020.

- M. Blanchet: la Municipalité s'est-elle penchée sur le problème de la fluidité du trafic de l'avenue du Mont-Blanc lors de la sortie des écoles? La circulation est très souvent bloquée au rond-point Badan par les nombreux élèves qui y traversent au lieu de le faire où se trouvent les patrouilleurs scolaires.

M. Blanchet profite de remercier tout le monde pour les débats passionnants et souhaite à tous plein succès pour les futurs.

- Mme Favez: souhaite, à l'issue de ce Conseil, fixer une date avec toutes les personnes concernées par le préavis 59.

- Mme Girod: annonce que le 28 mai, la Fanfare de Gland offrira la sérénade à la présidente et que chacun y est convié.
- La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance tout en rappelant la prochaine séance du Conseil, le 2 avril 2009.

La séance est levée. Il est 22h18

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Christine Girod-Baumgartner

Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobil ité douce à Gland».
- Postulat de M. Philippe Martinet «Réorientation des priorités de la Municipalité pour l' amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte».
- Postulat de Mme Arlette Roy «Pour une étude sur le logement pour seniors».
- Interpellation de Mme Waltraud Casson «Pour un déblaiement efficace des routes en cas de fortes chutes de neige».
- Postulat de M. Jean-Marc Jaquier «Pour des accès fluides et sécurisés au Centre sportif».
- Interpellation de M. Christopher Hill «Au sujet de la crise et de ses impacts».